

Ils sont arrivés à une conclusion lorsqu'ils ont eu suffisamment de données devant eux, et je n'ai aucun doute que les données que l'honorable député a citées étaient aussi devant les commissaires lorsqu'ils sont arrivés à cette conclusion au sujet des chiffres qu'ils ont donnés.

Un mot seulement au sujet du canal de drainage de Chicago. Je n'ai pas le rapport devant moi, mais si l'honorable député veut bien consulter ce rapport, il trouvera que ceux qui ont été autorisés à faire ce canal ont le droit de prendre 10,000 pieds cubes d'eau par seconde, mais ils sont loin de les avoir pris jusqu'à présent. Je ne parle que de mémoire, mais je ne crois pas que l'on ait pris au lac jusqu'à présent plus de 4,100 pieds cubes d'eau par seconde. Si le rapport de la commission formait la base d'un traité, je doute fort que la compagnie du canal aurait le droit de prendre plus de 4,100 pieds cubes d'eau par seconde, parce que je crois que vous constaterez vous-mêmes que la différence entre 4,000 et 10,000 pieds ne peut être prise que pour le drainage et non pas pour des fins industrielles.

Mr. R. L. BORDEN. En vertu de quelle loi ce pouvoir est-il créé ?

M. HYMAN : Je crois que ce pouvoir est conféré en vertu d'un acte du congrès concernant le département de la guerre. Je ne crois pas avoir rien de plus à dire sur la question. Je me suis efforcé d'expliquer les vues du Gouvernement, qui sont qu'avant de prendre aucune action au sujet des chutes Niagara, nous voulons étudier avec soin toute la question et inviter, non seulement le gouvernement d'Ontario, mais aussi les différents gouvernements provinciaux à une conférence qui aura lieu avant la prochaine session du Parlement.

M. W. F. MACLEAN (York-sud) : Le ministre des Travaux publics nous dit qu'une force de 100,000 chevaux suffit pour les besoins actuels. Mais il doit savoir que toute la province d'Ontario pourrait être éclairée à l'électricité provenant des chutes Niagara, si cette électricité pouvait être vendue aux prix qui ont été mentionnés aujourd'hui.

Le ministre sait aussi que la province d'Ontario est aujourd'hui l'un des plus grands centres de commerce sur le continent entre Chicago et New-York et Chicago et Montréal, et que tous les transports pourraient être faits à l'aide de l'électricité. J'espère que cela arrivera à une date rapprochée.

M. HYMAN : Très bien.

M. W. F. MACLEAN : Il y a de nombreux indices qu'avant longtemps les grands chemins de fer du nord du continent américain seront exploités à l'aide de l'électricité. Le chemin de fer New-York Central est sur le point d'adopter l'électricité entre

New-York et Albany. L'électricité sera produite au moyen de la vapeur, et l'on se prépare aussi à établir la traction électrique entre Albany et Buffalo. De sorte que d'ici à deux ans au plus le chemin de fer New-York Central sera un chemin de fer électrique de New-York à Buffalo. Nous avons de grandes compagnies de chemins de fer dans Ontario, et si le Gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial pouvait obtenir la maîtrise de la puissance électrique qui peut être créée aux chutes du Niagara, nous placerions de nouveau les grandes corporations de chemins de fer sous la dépendance du Gouvernement et nous aurions en main un nouvel instrument pour les régler. Nous devons alors être très prudents dans les conventions ou traités que nous allons faire à ce sujet. Il y a aussi des indices que l'on va découvrir un moyen économique de convertir l'énergie électrique en chaleur, et lorsque ce jour viendra, les chutes Niagara remplaceront le charbon et nous donneront la chaleur, la force motrice et la lumière. Il m'est venu à l'idée aujourd'hui que nous devrions chercher à reprendre les privilèges que nous avons déjà accordés pour le développement de cette grande chute hydraulique. Si les trois compagnies étaient sous la dépendance du Gouvernement, et si nous pouvions vendre la puissance électrique au prix coûtant, alors aucune autre compagnie ne se prévaudrait des privilèges qui ont été accordés, et ne construirait pas d'usines. Il serait de bonne politique de la part du gouvernement d'Ontario et de la part du Gouvernement fédéral de s'entendre tous deux sur les moyens à prendre pour racheter les privilèges qui ont été accordés de façon à ce que la production de l'énergie électrique puisse se faire pour le bien de tous les Canadiens.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le traité, s'il doit y avoir un traité, sera fait avec beaucoup de soin. Je crois avec l'honorable député de Brantford (M. Cockshutt) qu'une bonne partie de l'agitation qui se fait dans les Etats-Unis pour la conservation des beautés panoramiques des chutes Niagara a été commencée par les compagnies actuelles de puissance électrique, et par le grand syndicat qui est en voie de se former aux Etats-Unis et au Canada. Ceux qui connaissent le fond des choses disent que des pétitions ont été faites à la demande des compagnies.

Nous avons déjà fait des traités avec les Etats-Unis et l'expérience que nous en avons retirée ne nous a pas été satisfaisante. J'espère que le jour est arrivé où aucun traité touchant aux intérêts du Canada ne sera signé par le Gouvernement tant que le Parlement du pays n'aura pas été consulté, et ne l'aura pas sanctionné. J'émetts là peut-être une opinion qui ne concorde pas avec l'interprétation que l'on a donné à notre constitution dans le passé, mais je crois réellement qu'aucun traité touchant aux